

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Désignation :

Camélia Compétences est un organisme de formation déclaré en préfecture de région. Son siège social est fixé au 152 rue du Galibier Bureau, 11, 62223 Saint Nicolas Lez Arras. Camélia Compétences conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, seule ou en partenariat. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client/employeur : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Camélia Compétences
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de Camélia Compétences et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par Camélia Compétences pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients

Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Camélia Compétences pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements, modalités de paiement :

Toute formation commencée est due en entier. Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxe pour les prestations de développement des compétences et de l'employabilité dans le champ de la formation professionnelle continue. Tous les prix sont indiqués HT et TTC, taux de TVA 20% pour les autres activités ne figurant pas dans le champ de la formation professionnelle. Un règlement de 30% du prix de la formation est à effectuer en amont du premier jour de la formation avec l'envoi de la convention signée. Le règlement du solde est à effectuer à réception de la facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Camélia Compétences. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Camélia Compétences aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Camélia Compétences. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Camélia Compétences. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Camélia Compétences au Client. Si

l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Camélia Compétences au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Camélia Compétences se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Conditions de règlement :

Règlement de 30 % à régler à la signature de la convention pour officialisation de l'inscription.
Règlement du solde à réception de facture à régler avant l'entrée en formation du participant.

Condition d'annulation et de report :

En application de l'article L.920-9 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale de la prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse le(s) cocontractant(s) des sommes indûment perçues de ce fait. L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la session, à tout moment, si le nombre total de participants est insuffisant. Elle remboursera dans ce cas l'acompte versé. En cas d'annulation du fait du (de la) bénéficiaire ou de l'entreprise les frais d'annulation sont les suivants :

- Plus de 30 jours calendaires avant l'entrée en formation = aucun frais
- Entre 10 et 30 jours calendaires avant l'entrée en formation = l'acompte est conservé ou facturé à titre compensatoire.
- Entre 0 et 10 jours calendaires avant l'entrée en formation = 100% du montant de la formation sera dû par l'entreprise.

Effectif et ajournement :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Camélia Compétences ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Camélia Compétences peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Camélia Compétences se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et attestation :

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par Camélia Compétences au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à Camélia Compétences par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Camélia Compétences, l'OPCO ou le Client. A l'issue de la formation, Camélia Compétences remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Camélia Compétences lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation

accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, Camélia Compétences est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. Camélia Compétences ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Camélia Compétences, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Camélia Compétences.

Propriété intellectuelle et copyright :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Camélia Compétences pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Camélia Compétences. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication :

Camélia Compétences, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Camélia Compétences au Client. Camélia Compétences s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Camélia Compétences comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Camélia Compétences à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel :

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Camélia Compétences.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Camélia Compétences conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, Camélia Compétences s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente :

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Camélia Compétences à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

Litiges :

Tout litige qui ne pourrait être réglé amiablement sera de la compétence du Tribunal territorialement compétent.